

mais que les lecteurs pourraient oublier que tous ces groupes étaient visés.

Au point n° 3, on parle du déroulement équilibré. On désire garantir que le processus sera équilibré «sans domination ni manipulation réelles ou présumées par un participant». Je suppose que la question qu'il faut se poser est celle-ci: Comment s'assure-t-on qu'un participant n'est pas dominé par un autre? Je pense qu'il le faut, en effet, mais comment s'en assure-t-on et comment évite-t-on les manipulations? Là encore, je dis que c'est un noble principe, qui est absolument essentiel, mais très difficile à contrôler.

Au point n° 4, il est question d'assurer «une discussion fondée sur les points de vue de gens ordinaires et l'opinion d'experts», et c'est un peu difficile. Je pense que nous sommes tous des gens ordinaires, et il faudrait peut-être dire «une discussion fondée sur l'opinion d'experts des questions constitutionnelles et apparentées, sans exclure les autres Canadiens». J'aurais préféré cela.

Je passe maintenant au point n° 5: «une échéancier et un engagement, de la part de tous les participants et ce, dès le début des travaux, permettant d'en arriver à une décision ferme sur l'ensemble des propositions d'amendements dans leur forme définitive». J'ai un peu de mal avec celle-ci, et j'aimerais quelques précisions. S'agit-il d'en arriver à une décision favorable ou à une décision défavorable? Que se passe-t-il si la décision est favorable dans certaines régions et défavorable dans d'autres? Ce que je veux dire, c'est que je comprends l'intention, mais je ne suis pas sûr qu'elle soit assez clairement énoncée pour que les gens la comprennent.

Je passe au point 6: «assurant un processus ouvert et transparent, permettant l'examen public des questions ayant un caractère officiel». Sans vouloir être difficile ou méchant, je vous assure que le mot transparent a parfois des connotations négatives, comme superficiel et faible. Je pense que les rédacteurs voulaient dire sans secret, honnête. J'attire votre attention sur «permettant l'examen public des questions ayant un caractère officiel». Si quelqu'un voulait être machiavélique, il pourrait dire: «Disons que telle chose n'a pas un caractère officiel». Que se passerait-il dans ce cas? Ce mot peut donc être mal interprété.

Enfin, au point 7, «assurant un débat amorcé à partir d'une seule condition préalable, la volonté de demeurer dans une fédération canadienne renouvelée». Pour bien des Québécois, Meech représentait le fédéralisme renou-

velé qu'ils voulaient, mais je ne pense pas qu'ils le considèrent comme une solution valable. Ce que vous, moi ou d'autres considèrent comme approprié à une fédération canadienne renouvelée peut être une source de conflits et de problèmes.

On aurait pu arriver au même résultat en disant simplement que nous voulons des négociations honnêtes et publiques où toutes les personnes touchées par la Constitution participent au processus de renouvellement du fédéralisme en élaborant un nouveau partage des pouvoirs.

Je crois qu'il aurait été préférable de procéder ainsi.

Je voudrais comparer ces points avec ce que mon chef, l'honorable Jean Chrétien, a déclaré à la Commission Bélanger-Campeau, et je vais citer le texte pour éviter d'irriter quelqu'un en déformant son opinion. Quand il a parlé de modification constitutionnelle, il a dit que le partage ou la division des pouvoirs était un élément essentiel.

[Français]

Voici ce qu'il avait à dire: «Toute révision des compétences devrait garantir les droits et libertés des citoyens. Toute révision des compétences devrait assurer le maintien et l'affermissement des deux grandes communautés linguistiques au pays. Ce principe est fondamental à l'existence même du Canada. Il doit être endossé avec générosité par tous les ordres de gouvernement au Canada. En outre, le Québec doit être reconnu comme le point d'appui de la vie et de l'expression française au Canada.»

Le n° 3: «Toute révision des compétences devrait garantir le respect et l'épanouissement des peuples autochtones.» 4: «Toute révision des compétences devrait favoriser les droits et le développement des communautés culturelles.» 5: «Toute révision des compétences devrait viser à optimiser la qualité et le niveau de vie des citoyens et des citoyennes.» 6: «Toute révision des compétences devra assurer le bon fonctionnement du marché commun canadien.» 7: «Toute révision des compétences devra assurer la justice sociale à l'échelle du pays par le partage des ressources entre les régions et les citoyens.» 8: «Toute révision des compétences devra assurer la souveraineté de chaque gouvernement dans sa compétence respective.» Et finalement, n° 9: «Toute révision des compétences devrait garder à l'esprit la diversité des différentes régions du pays et leur dynamisme propre, y compris le caractère distinct de la société québécoise et laisser aux provinces les compétences qui ne sont pas requises par